



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 novembre 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Sont absents monsieur le conseiller Joseph De Sylva et madame la conseillère Jocelyne Houle ainsi que Madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim.

CE-2007-1622

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 31 OCTOBRE 2007

CONSIDÉRANT QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 31 octobre 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2007-1623

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 – 134 816,82 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 44 – 302 257,47 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 43 – 7 911,88 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 41 – 399 905,03 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 44, la liste des réquisitions numéro 43 et la liste des embauches numéro 41 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	134 816,82 \$	29 octobre au 2 novembre 2007
Liste PD numéro 44	Pièces de comptes à payer	302 257,47 \$	29 octobre au 2 novembre 2007
Liste des réquisitions numéro 43	Pièces de comptes à payer	7 911,88 \$	29 octobre au 2 novembre 2007
Liste des embauches numéro 41	Embauche de personnel temporaire	399 905,03 \$	22 au 26 octobre 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1624

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 43 – 14 537,11 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 45 – 367 166,31 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 44 – 5 686,60 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 42 – 307 711,68 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 43, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 45, la liste des réquisitions numéro 44 et la liste des embauches numéro 42 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 43	Pièces de comptes à payer	14 537,11 \$	5 au 9 novembre 2007
Liste PD numéro 45	Pièces de comptes à payer	367 166,31 \$	5 au 9 novembre 2007
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	5 686,60 \$	5 au 9 novembre 2007
Liste des embauches numéro 42	Embauche de personnel temporaire	307 711,68 \$	29 octobre au 2 novembre 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1625

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-41 – 206 784,62 \$ - PÉRIODE DU 25 AU 31 OCTOBRE 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-41, d'un montant total de 206 784,62 \$ pour la période du 25 au 31 octobre 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1626

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-42 – 496 617,82 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 7 NOVEMBRE 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-42, d'un montant total de 496 617,82 \$ pour la période du 1^{er} au 7 novembre 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1627

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS - BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES - COUR MUNICIPALE – ANNÉE 2008 - 60 495,43 \$

CONSIDÉRANT QUE le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels viendra à échéance le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat de soutien pour ces logiciels et que la compagnie Bell Solutions d'affaires est la seule à pouvoir fournir les services de soutien de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes progiciels et logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs tels, les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour un montant total de 60 495,43 \$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 et autorise le greffier de la Cour municipale à signer le contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2008 les fonds requis pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
12100-555	44 868,69 \$	Cour municipale – Entretien – Logiciels
13450-555	12 441,37 \$	Infrastructures – Entretien – Logiciels
04-13493	3 185,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

Adoptée

CE-2007-1628

RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE PRÊT DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA DES OEUVRES DE JEAN P. DALLAIRE - SÉRIE CADET ROUSSELLE ET SÉRIES HISTORIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Office national du film du Canada est propriétaire des séries d'œuvres réalisées par l'artiste hullois d'origine, Jean P. Dallaire, ayant servi à la création de films fixes;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de prêt de la série Cadet Rousselle conclue en 1989 a été renouvelée en 2000 pour la présentation de l'exposition « Au bout de l'imaginaire » dans le cadre de la programmation de la galerie Montcalm, du 29 juin au 27 août 2000, attirant 3 461 visiteurs et que cette entente se termine le 7 juin 2010;

CONSIDÉRANT QU'une entente de prêt des séries historiques inédites ont fait l'objet d'une autre entente en 2000 et dont un corpus d'œuvres sélectionnées a servi à la présentation de l'exposition « Dallaire illustrateur : extraits des séries historiques », exposition organisée par la galerie Montcalm et mise en circulation pancanadienne du 20 janvier 2005 au 22 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et l'Office national du film du Canada désirent avoir une seule entente et les mêmes conditions pour les œuvres de l'Office national du film du Canada et de la série Cadet Rousselle;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres constituent un héritage patrimonial d'envergure régionale, nationale et internationale pour la Ville de Gatineau et sa population et qu'elle contribue au rayonnement de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le renouvellement du prêt des deux séries réalisées par le peintre Jean P. Dallaire afin de poursuivre les projets d'exposition de diffusion des collections de l'Office national du film du Canada constituant un héritage patrimonial d'envergure pour la Ville de Gatineau et sa population.

Le trésorier est autorisé à assurer les œuvres d'art pour la somme mentionnée à l'entente de prêt et en fournir une attestation à l'Office national du film du Canada.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le renouvellement de l'entente de prêt entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19100-421	523,20 \$	Gestion des assurances – Assurances de biens

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1629

DÉDOMMAGEMENT AU GROUPE CANDANCE POUR LA LOCATION DU PALAIS DES CONGRÈS, LES 16, 17 ET 18 NOVEMBRE 2007 (NUMÉRO DE CONTRAT 00212849)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une offre non sollicitée de la part d'un tiers en vue de la résiliation du bail du palais des congrès et de la vente du lot numéro 1 620 693;

CONSIDÉRANT QUE cette offre non sollicitée était conditionnelle à l'acceptation par la Société immobilière du Québec de la résiliation du bail de location;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des discussions et l'imminence de cette transaction, le conseil a accepté, par la résolution numéro CM-2007-1041 adoptée le 2 octobre 2007, d'autoriser le Module de la culture et des loisirs, avec le support du Service des affaires juridiques, à négocier avec certains clients du palais des congrès afin de minimiser les coûts afférents au déplacement de leur événement;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CanDance a dû déplacer son activité pour les motifs ci-haut énoncés;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CanDance a produit toutes les pièces justificatives et qu'elles sont raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 832,50 \$ à l'ordre du Groupe CanDance, représenté par monsieur Ryan Daychak, 7329 County Road 14, RR1, Tottenham, Ontario, L0G 1W0 à titre de dédommagement pour l'annulation de la location de salles au palais des congrès les 16, 17 et 18 novembre 2007 en vertu du contrat numéro 0212849.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62390-991	10 832,50 \$	Palais des congrès – Dommages et intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
62390-999	10 832,50 \$		Palais des congrès – Autres
62390-991		10 832,50 \$	Palais des congrès – Dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1630*

CHAMPIONNAT MONDIAL DE HOCKEY JUNIOR IIHF OTTAWA 2009 CAMP PRÉ-TOURNOI - 18 AU 24 DÉCEMBRE 2008 - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, LES OLYMPIQUES DE GATINEAU ET LE CHAMPIONNAT MONDIAL

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Championnat mondial junior de hockey – Ottawa a demandé des appels de propositions pour la tenue du camp pré-tournoi qui va se dérouler du 18 au 24 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Club de hockey les Olympiques de Gatineau ont appuyé la mise en candidature d'Ottawa pour la tenue de ce championnat;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de propositions a été déposé en offrant un partage des revenus de la vente de billets pour la partie hors-concours entre les trois organismes impliqués (la Ville, les Olympiques et le Championnat mondial junior de hockey);

CONSIDÉRANT QUE les coûts de la Ville de Gatineau pour la tenue de l'événement seront couverts par les revenus de la vente de billets pour la partie hors-concours;

CONSIDÉRANT QUE l'événement sera une source de financement pour le fonds d'étude des joueurs des Olympiques de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'événement apportera une visibilité médiatique et des retombées économiques pour la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le dépôt de l'appel de propositions pour la tenue de l'événement du camp pré-tournoi du Championnat mondial junior de hockey de l'IIHF à Ottawa.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter que le surplus appartenant à la Ville soit versé au fonds d'étude des joueurs des Olympiques de Gatineau, une fois les coûts d'opération pour la tenue de l'événement de la Ville de Gatineau remboursés.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à modifier le budget des revenus et des dépenses du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire d'un montant équivalent aux revenus à être perçus de la vente des billets afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1631

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-43 – 102 111,96 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-43 d'un montant total de 102 111,96 \$ pour la période du 30 octobre au 5 novembre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1632

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-44 – 144 137,29 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-44 d'un montant total de 144 137,29 \$ pour la période du 6 au 12 novembre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1633

ÉCHANGE DE SERVICES - ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - SECTEUR CENTRE-OUEST - 193 715 \$ INCLUANT LES TAXES

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale le 20 décembre 2000 relatif à la cession d'immeubles et échange de services;

CONSIDÉRANT QUE le Service des opérations de terrain recommande de prolonger l'entente de services 1867 et 1867-1 pour l'entretien de certains terrains :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente de services 5853, à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale, prolongeant jusqu'au 31 mars 2011 les conditions et les modalités de l'entente 1867 et 1867-1 sur l'entretien par la Commission de la capitale nationale de certains terrains et infrastructures mentionnés aux paragraphes 5.1 et 5.2 de l'entente 1419.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures transmises à cet effet jusqu'à une somme annuelle de 165 227,50 \$, incluant les taxes, pour l'entretien des terrains et acquitter les factures pour l'entretien préventif et des frais de remise en état d'équipements léger, jusqu'à un maximum annuel de 28 487,50 \$, incluant les taxes, pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2011.

Le trésorier est également autorisé à acquitter les factures sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2008 à 2011, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71440-521-55861	170 000 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	10 200 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 515 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1634

SOUSSION 2007 SP 265 - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC - 2007-2008 ET 2008-2009 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - CONTRAT DE DEUX ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des opérations de terrain à louer les camions nécessaires, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des prix par mètre cube, de la disponibilité, de la qualité des machines ainsi que la proximité des lieux, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau comparatif annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-31310-515 - Dépenses - Déblaiement et enlèvement de la neige – Location de machinerie & véhicules pour les mois de novembre et décembre 2007 ainsi que pour les années 2008 et 2009, jusqu'à concurrence des montants disponibles.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur à compter de la date d'adjudication, et ce, jusqu'au 31 octobre 2009.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget pour les années 2008 et 2009 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1635

SOUSSION 2007 SP 270 - CANADIAN LINEN & UNIFORM SERVICE - FOURNITURE DE SALOPETTES - CONTRAT DE CINQ ANS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN – 29 733,65 \$ ANNUELLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Canadian Linen and Uniform Service, 1695, Russell Road, Ottawa, Ontario, K1G 0N1 pour la fourniture, la réparation et le lavage hebdomadaire de salopettes en location dans ses divers ateliers municipaux pour une période de cinq ans, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant annuel total approximatif de 29 733,65 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 octobre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

Au 1^{er} janvier de chaque année, à compter du 1^{er} janvier 2009, les prix seront indexés selon les indices des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2008 à 2012 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-31110-495	Administration – Voirie, aqueduc, égouts et parc – Nettoyage/buanderie

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

Adoptée

CE-2007-1636

SOUSSION 2007 SP 231 - PERKINELMER LAS CANADA INC. - ACHAT D'UN SPECTROPHOTOMÈTRE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT – 109 201,04 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme PerkinElmer LAS Canada inc., 501, Rowntree Dairy Road, unité 6, Woodbridge, Ontario, L4L 8H1 pour la fourniture d'un spectrophotomètre de type ICP, au montant total de 109 201,04 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 octobre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70019-001-55862	103 451,10 \$	Spectrophotomètre de masse - Spectrophotomètre
04-13493	5 749,94 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1637

SOUSSION 2007 SP 285 - SNF CANADA LTÉE - ACHAT DE POLYMÈRE POUR L'USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MONTANT ANNUEL DE 221 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SNF Canada Ltée, 2525, Place Léon-Trépanier, Trois-Rivières, Québec, G9A 5E1 pour l'achat de polymère pour l'usine d'épuration au prix unitaire de 4,42 \$/kg, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission en date du 29 octobre 2007, et ce, étant la soumission ayant le coût de revient le plus bas et conforme.

Le contrat sera d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2008 et il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un an.

Après la première année du contrat, le prix soumis sera révisé selon le catalogue 62-001 – Indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-636 – Usine de traitements des eaux usées – Procédé – Produits chimiques, jusqu'à concurrence des montants disponibles.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2008, 2009 et 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1638*

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE ET/OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'un service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3,4);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1639

SUBVENTION DE 100 \$ - CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL DE ST-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Conférence St-Vincent de Paul de St-Matthieu, à l'attention de monsieur Michel Grand-Maître, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour la préparation du Noël des familles plus démunies.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11410-694	200 \$		Denis Tassé - Des Riverains – Articles promotionnels
11410-972		200 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1640

SUBVENTION DE 200 \$ - PATINAGE GATINEAU - LES GYROSTATS, PRÉ-JUVÉNILE - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Patinage Gatineau, Gyrostats pré-juvénile, à l'attention de madame Joanne Horton Charlier, 13, rue O'Hagan, Gatineau, Québec, J8T 1V1, à titre de subvention pour permettre aux athlètes de participer à des compétitions d'envergure provinciale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	200 \$	Luc Angers – Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1641

SUBVENTION DE 500 \$ - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS - OPÉRATION NEZ ROUGE OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais, à l'attention de madame Catherine Grenier, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour la 23^e édition d'Opération Nez rouge Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11404-694	500 \$		Alain Pilon – De Val-Tétreau – Articles promotionnels
11408-694	100 \$		Denise Laferrière – De Hull – Articles promotionnels
11404-972		500 \$	Alain Pilon – De Val-Tétreau subventions
11408-972		100 \$	Denise Laferrière – De Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1642

SUBVENTION DE 525 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA, SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de la Ligue navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain, à l'attention de madame Chantal Naud, présidente, 231, boulevard Maloney Ouest, C. P. 84098, Gatineau, Québec, J8P 7R8, pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	50 \$	Denis Tassé – Des Riverains subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher – De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins – Du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva – Du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers – Des Promenades subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine – De Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1643

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION - LES ARTS ET LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-917 adoptée le 22 novembre 2005, a nommé monsieur le conseiller Simon Racine à titre de représentant de la Ville au sein de l'organisme « Les arts et la ville » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Simon Racine à participer aux réunions du conseil d'administration de l'organisme « Les arts et la ville ».

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires du poste budgétaire 02-11100 – Conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1644
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-25

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À LA SESSION DE FORMATION « LE SENS POLITIQUE » - MONTRÉAL - 19 ET 20 DÉCEMBRE 2007 – 2 234,40 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à la session de formation « Le sens politique » qui se tiendra à Montréal les 19 et 20 décembre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 361,70 \$ à l'ordre de Michèle Poirier et associés inc., 829, rue Champagneur, Outremont, Québec H2V 3R2 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 234,40 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	2 234,40 \$	Conseil municipal – Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1645 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Yvon Brodeur, Casier postal 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, dans le cadre de leur 7^e téléthon qui se déroulera le 2 décembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Marc Bureau – Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1646 **SUBVENTION DE 225 \$ - CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC - RADIODON - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre du Club des petits déjeuners du Québec, à l'attention de madame Antoinette Campeau, École de la Traversée, 563, rue Clément, Gatineau, Québec, J8P 3Y9, à titre de subvention pour le grand Radiodon qui aura lieu le 22 novembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11411-694	300 \$		Luc Angers – Des Promenades – Articles promotionnels
11411-972		300 \$	Luc Angers – Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1647 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB CIVITAN D'AYLMER - ENCAN LE 25 NOVEMBRE 2007 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer, à l'attention de monsieur Ken Leblanc, Case postale 246, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention dans le cadre d'un encan qui aura lieu le 25 novembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	225 \$	Frank Thérien – D'Aylmer subventions
11402-972	225 \$	André Laframboise – De Lucerne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1648 **SUBVENTION DE 200 \$ - RELAIS PLEIN AIR DU PARC DE LA GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Relais plein air du parc de la Gatineau, à l'attention de madame Diane Bourgault, coordonnatrice à la programmation, 397, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 3P9, à titre de subvention pour le souper traditionnel de pâtes qui aura lieu le 23 novembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	200 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11406-694	500 \$		Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc – Articles promotionnels
11406-972		500 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1649

SOUSSIONS 2007 SI 278 ET 2007 SI 278-1 - TRAVELITE TRAILERS INC.
- LOCATION DE 13 ROULOTTES POUR LES PATINOIRES DE DIVERS PARCS
- SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE -
40 549,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Travelite Trailers inc., RR #1, 18620, Glen Road, Williamstown, Ontario, K0C 2J0 pour la location de 13 roulottes, aux prix unitaires inscrits aux bordereaux de soumission, le tout en conformité avec ses soumissions déposées les 23 octobre et 16 novembre 2007, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour chacun de ces appels d'offres.

La période de location sera du 10 décembre 2007 au 10 mars 2008.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2008 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71230-519-55864	19 663,10 \$	Patinoires extérieures – Animation et sites de glisse – Autres locations
04-13493	1 092,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1650

SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB KIWANIS DE HULL POUR UN SOUPER À
SAVEUR D'ITALIE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE -
MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du club Kiwanis de Hull, à l'attention de monsieur Omer Monfils, 200, boulevard Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 1H4, à titre de subvention dans le cadre d'un souper à saveur d'Italie au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie qui aura lieu le 23 novembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Patrice Martin - Wriqh-Parc-de-la-Montagne subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11408-694	100 \$		Denise Laferrière – De Hull – Articles promotionnels
11408-972		100 \$	Denise Laferrière – De Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1651

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO BLE-07-10 - ATTEINTE DES EXIGENCES MINIMALES DE TRAVAIL QUANT À LA SCOLARITÉ DE L'EMPLOYÉ 108331

CONSIDÉRANT QUE l'employé 108331 ne répond pas aux exigences minimales de travail de la Ville (Politique municipale RH-DO-2003);

CONSIDÉRANT QUE l'employé 108331 a, à ce jour, accumulé un certain nombre d'heures de travail à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 108331 a la volonté de remédier à la situation quant à sa scolarité, soit en obtenant le diplôme ou les équivalences appropriés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLE-07-10 et autorise le Service des ressources humaines à en vérifier et en appliquer les modalités.

La directrice générale par intérim, le directeur du Module des infrastructures et de l'environnement ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLE-07-10.

Adoptée

CE-2007-1652

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO BLC-07-12 - MESURE D'ACCOMMODEMENT - EMPLOYÉE 102287

CONSIDÉRANT la convention collective entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE des limitations fonctionnelles empêchent l'employée 102287 d'occuper son poste d'agent de réclamations au Service des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT l'obligation d'accommodement qui incombe à l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'une mutation pourra permettre à cette dernière de demeurer active à l'emploi de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville et du Syndicat des cols blancs en sont venus à une entente afin de muter temporairement l'employée 102287 à un poste qui correspond à ses limitations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-07-12 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de permettre la mutation temporaire de l'employée 102287, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice générale par intérim et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-07-12.

Adoptée

CE-2007-1653

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR WILLIAM BOUFFARD AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent-patrouilleur à la Division de la gendarmerie du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur William Bouffard au poste d'agent-patrouilleur à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Monsieur William Bouffard est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus, à titre de policier temporaire, a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur William Bouffard sera effective au 13 juillet 2007, afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M. Bouffard sera celui de la classe 1, 2^e échelon de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1654

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN COMEAU AU POSTE DE TECHNICIEN À LA MATRICE GRAPHIQUE - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien à la matrice graphique (EVA-BLC-053) au Service d'évaluation et des transactions immobilières, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Christian Comeau au poste de technicien à la matrice graphique au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Le salaire de M. Comeau sera celui de la classe 6, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que Monsieur Comeau occupe un poste temporaire de technicien à la matrice graphique depuis juin 2006, la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1655

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR RENÉ CÉRÉ AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE - SERVICE D'INGÉNIERIE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en géomatique et cartographie (poste numéro ING-BLC-036 au plan d'effectifs) selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur René Céré au poste de technicien en géomatique et cartographie au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement.

Étant donné que monsieur René Céré occupe le poste de technicien en géomatique et cartographie au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro ING-BLC-008) depuis 1993, la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M. Céré sera celui de la classe 8, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1656

PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL CRONIER AU POSTE D'OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'employé mentionné ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de l'employé au poste et à la date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Daniel Cronier	14 décembre 2006	21 mars 2007	CE-2006-1790	* 60 jours

* Monsieur Cronier devait suivre une formation et réussir un examen de qualification.

Adoptée

CE-2007-1657

PERMANENCE DE MONSIEUR YVES LACELLE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE, PARCS ET ESPACES VERTS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'employé mentionné ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de l'employé au poste et à la date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Yves Lacelle	29 juin 2006	28 juin 2007	CE-2006-979 28 juin 2006	12 mois

Adoptée

CE-2007-1658

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS LAMIRANDE AU POSTE D'OPÉRATEUR A - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur A au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Denis Lamirande au poste d'opérateur A au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Denis Lamirande sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Lamirande a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Lamirande sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-114 – Balayage et arrosage – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1659

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANNY MAYERS AU POSTE D'OPÉRATEUR III - EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur III – Eau potable au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Danny Mayers au poste d'opérateur III – Eau potable au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Danny Mayers est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Mayers sera établi à la classe 9.5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41212-114 – Aylmer – Usine d'eau potable – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1660

DÉMISSION DE MESDAMES VALÉRY ST-PIERRE, MARLÈNE LÉTOURNEAU ET ANDRÉE CÔTÉ - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Valéry St-Pierre, Marlène Létourneau et Andrée Côté ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Valéry St-Pierre, Agente	Service de police	3 novembre 2007
Marlène Létourneau, Bibliothécaire	Module des arts, de la culture et des lettres	10 avril 2007
Andrée Côté, Bibliothécaire	Module des arts, de la culture et des lettres	9 novembre 2007

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier mesdames Valéry St-Pierre, Marlène Létourneau et Andrée Côté pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1661

CHOIX DE LIMITE PAR LÉSION POUR FINS DE COTISATIONS - COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif ou qui demande à l'être, pour une année de tarification, doit faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a mandaté le Groupe AST pour effectuer l'analyse financière du choix de la limite;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Groupe AST, du Service des finances et du Service des ressources humaines est de fixer le choix de la limite par réclamation à neuf fois le salaire maximum assurable établi à 60 500 \$ pour l'année 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de fixer la limite par lésion à neuf fois le salaire maximum annuel assurable par réclamation pour l'année de cotisation 2008.

Le directeur du Service des ressources humaines ou le chef de la Section santé et sécurité est autorisé à signer le document nécessaire pour l'attestation du choix de la limite par réclamation afin de donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2007-1662

RETRAITE DE MESSIEURS ROBERT LACELLE, RICHARD SARRAZIN, CAROL PRUD'HOMME, GAETAN CADIEUX ET MICHEL HOULE - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Robert Lacelle, Richard Sarrazin, Carol Prud'homme, Gaetan Cadieux et Michel Houle ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Robert Lacelle, Opérateur III	Service de l'environnement	30 ans et 9 mois	1 ^{er} novembre 2007
Richard Sarrazin, Lieutenant	Service de police	33 ans et 6 mois	1 ^{er} novembre 2007
Carol Prud'homme, Chef de division – Fêtes et festivals	Module de la culture et des loisirs	29 ans et 8 mois	1 ^{er} janvier 2008
Gaetan Cadieux Opérateur IV	Service de l'environnement	23 ans	1 ^{er} janvier 2008
Michel Houle, Contremaître	Module des infrastructures et de l'environnement	31 ans et 9 mois	1 ^{er} septembre 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Robert Lacelle, Richard Sarrazin, Carol Prud'homme, Gaetan Cadieux et Michel Houle leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1663

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101530

CONSIDÉRANT QUE le 15 août 2007, l'employé 101530 a refusé d'obéir aux ordres donnés par le chef aux opérations, compromettant ainsi la bonne marche des opérations pendant un incendie majeur;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2007, l'employé 101530 a refusé d'obéir à un ordre donné par deux supérieurs en autorité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une enquête disciplinaire afin d'obtenir des éclaircissements quant aux faits et circonstances des deux événements;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi que pour les deux événements distincts, l'employé a fait preuve d'insubordination de façon délibérée et réfléchie;

CONSIDÉRANT certains facteurs aggravants, certains facteurs atténuants et l'état de la jurisprudence en matière de mesure disciplinaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour l'événement du 15 août 2007, ce comité impose une suspension sans traitement de 15 jours à l'employé 101530.

QUE pour l'événement du 16 août 2007, ce comité impose une suspension sans traitement de 5 jours à l'employé 101530.

Les dates des suspensions seront déterminées par le directeur du service en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2007-1664

SOUSSION 2007 SP 240 - DIXIT STRATÉGIE CRÉATIVITÉ - SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERTS EN GESTION DE RUES COMMERCIALES - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – 144 716,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Dixit Stratégie Créativité, 110, rue du Château, bureau 1006, Gatineau, Québec, J9A 1T4 pour la fourniture de services professionnels d'experts en gestion de rues commerciales, dans le but de mettre en œuvre le volet recrutement commercial de la stratégie municipale de revitalisation des rues commerciales pour un montant de 144 716,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 octobre 2007, et ce, étant la seule soumission qui s'est qualifiée, en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61400-419	137 096,50 \$	Programmes et projets de développement - Autres - Prof./Adm.
04-13493	7 620,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1665

RÈGLEMENT HORS COUR - CONSORTIUM M. R. CANADA LTÉE C. VILLE DE GATINEAU - MAISON DE LA CULTURE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'en date du 19 février 2004, Consortium M.R. Canada Ltée intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour le remboursement des travaux complétés à la maison de la culture au montant de 2 724 855,41 \$;

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} février 2005, la Ville de Gatineau déposait une demande reconventionnelle au montant de 1 383 890,11 \$;

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 juillet 2007, Consortium M.R. Canada Ltée amendait sa requête introductive d'instance au montant de 2 240 477,87 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 1 300 000 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 1 300 000 \$ en capital, intérêts et frais.

De plus, le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou toute procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06910-005	1 186 566,00 \$	Règlement 691 – CRDMH - Contingences
Futur FDI	37 279,83 \$	CRDMH
04-13493	35 479,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	40 674,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 1 300 000 \$ sur présentation d'une pièce justificative préparée par la directrice du Service des affaires juridiques.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
12210-412	37 279,83 \$		Honoraires juridiques spéciaux - Services juridiques
03-10110		37 279,83 \$	Dépense immobilisable financée par une activité financière - Services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2007.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif